



COMITE DE REDACTION
DUDH 1948

Projet

Extension des Droits de l'homme à l'éducation

Déclaration universelle des droits de l'homme - Article 26

1.

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2.

L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3.

Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Projet

Extension des Droits de l'homme a l'education

Première publication
15.01.2025

PoliTeknik

TÜRKISCHE ZEITUNG

PoliTeknik
Tel.: (+90) 543 227 66 29
info@politeknik.de
www.politeknik.de
Postfach 25 03 48
40092 Düsseldorf



ÇOKYÖNLÜ EĞİTİM DERNEĞİ e.V.

**Verein für Allseitige
Bildung e.V.**
Tel.: (+90) 543 227 66 29
info@politeknik.de
Postfach 25 03 48
40092 Düsseldorf

Projet

Extension des Droits de l'homme a l'education

CONTENTS

PAGE 3	INVITATION À COLLABORER
PAGE 5	OBJECTIF DU PROJET
PAGE 6	OBSERVATOIRE INTERNATIONAL POUR L'IDÉE D'EXTENSION DES DROITS DE L'HOMME À L'ÉDUCATION
PAGE 8	GROUPE DE TRAVAIL ET PHASES DU PROJET
PAGE 11	GROUPE DE TRAVAIL ET PHASES DU PROJET -REPRÉSENTATION GRAPHIQUE-
PAGE 12	GROUPES DE TRAVAIL ET PHASES DU PROJET -CONSEIL CONSULTATIF ACADÉMIQUE – ALLEMAGNE – (ILLUSTRATION)
PAGE 13	PARTENAIRES DU PROJET
PAGE 14	DÉCLARATION OFFICIELLE ET PARTENARIAT DE PROJET
PAGE 15	MEMBRES – CONSEIL CONSULTATIF ACADÉMIQUE (PAYS)
PAGE 16	A PROPOS DE L'ORGANISATEUR DU PROJET

IMPRESSUM

PoliTeknik
TÜRKISCHE ZEITUNG

PoliTeknik
Tel.: (+90) 543 227 66 29
info@politeknik.de
www.politeknik.de
Postfach 25 03 48
40092 Düsseldorf

ÇOKYÖNLÜ EĞİTİM DERNEĞİ e.V.

**Verein für Allseitige
Bildung e.V.**
Tel.: (+90) 543 227 66 29
info@politeknik.de
Postfach 25 03 48
40092 Düsseldorf

INVITATION A COLLABORER



Nous avons, peut-être une opportunité. Elle pourrait être petite, mais elle donne de l'espoir à toutes les sociétés, pays, régions, groupes raciaux et communautés. Par-dessus tout, elle donne de l'espoir à chacun et à chaque individu.

Cette opportunité, c'est l'éducation. L'éducation c'est un certain nombre de choses : l'enseignement et l'apprentissage, le savoir et les habiletés, les écoles, la compréhension du monde, la compréhension et la compréhension de soi. Cela signifie la capacité de travailler avec les autres pour façonner le monde, de trouver et de développer un terrain d'entente où la controverse prévaut. L'éducation, c'est reconnaître la vie des autres comme un mode de vie légitime, préparant ainsi le terrain pour la paix.

Dans un monde marqué par les dissensions, l'exclusion et la misère, un monde qui perd la beauté du langage, de la société, de la culture et de la nature, beaucoup dépend de l'éducation.

Cependant, cette opportunité existe dans un monde où 60 millions d'enfants ne reçoivent pas d'éducation et où la conscience de la valeur et de la nécessité de l'éducation même parmi les adultes, est inégalement répartie.

Il est donc nécessaire de repenser l'éducation de manière plus radicale et cohérente qu'auparavant. Les Nations Unies ont inscrit le droit à l'éducation dans la charte des droits de l'homme, l'ont déclaré comme étant une obligation pour les gouvernants, les sociétés civiles et les individus. La mise en œuvre a été au mieux partielle et tous les efforts doivent être faits pour parvenir à son application universelle.

Cependant cela ne suffirait pas. La situation mondiale est devenue si grave que le droit à l'éducation doit être considérablement élargi. L'éducation doit devenir un droit global et complet. Un droit qui constitue le cœur de la compréhension humaine de soi. Cela doit être affirmé conjointement et universellement.

Cette affirmation, et les pratiques qui en découlent, doivent être un exercice collectif - un exercice réalisé dans un esprit de compréhension et d'écoute mutuelle.

Nous vous invitons à cet exercice - une entreprise qui a déjà commencé de diverses manières, ses implications se faisant sentir dans le monde entier.

Il s'agit d'initier et d'établir une conversation commune, un processus de pensée commune. Il s'agit de mener une réflexion universelle et substantielle qui finira par persuader la communauté mondiale - les Nations unies - d'étendre les droits de l'homme à l'éducation. Quels seraient les thèmes d'une telle discussion ?

INVITATION A COLLABORER

Si rien ne peut être fixé à l'avance, la nature de la tâche exigerait probablement que, dès le départ, nous procédions à une évaluation critique de l'état actuel de l'éducation. Dans beaucoup de pays et sociétés, l'éducation n'est ni suffisamment organisée ni minimalement garantie par l'État. Bien entendu, cela ne signifie pas que l'offre en matière d'éducation est absente dans ces contextes ou que les populations de ces sociétés sont indifférentes à l'importance de l'éducation.

Il s'agit d'identifier les insuffisances structurelles, tout en soutenant et en renforçant les opportunités éducatives qui existent bel et bien. Dans d'autres pays et contextes sociaux, l'éducation est de plus en plus subordonnée aux impératifs et priorités des entreprises. S'il est important de former professionnellement les gens afin qu'ils puissent trouver de l'emploi dans les entreprises, l'éducation ne peut être réduite à une telle formation. Le concept d'éducation doit être constamment repensé et élargi. Cela exigerait à son tour la capacité de porter un regard critique sur le monde et de se préoccuper du bien-être social.

Au centre de l'initiative, il doit y avoir une conception de l'éducation comme orientation mondiale. Une telle orientation ne signifierait pas, bien entendu, tout savoir sur le monde, chose manifestement impossible, mais impliquerait une préoccupation pour la liberté et la paix dans tous les pays du monde. La relation entre la liberté et l'éducation, une prise de conscience de la manière dont l'éducation peut favoriser une prise de conscience de la liberté, serait au cœur de cette orientation mondiale. L'accent serait donc mis sur comment la connaissance peut défendre la paix, comment vivre pacifiquement est quelque chose qui peut s'apprendre, et comment tous les peuples ont le droit inaliénable de vivre dans un monde sans guerre.

En outre, l'extension des droits de l'homme à l'éducation doit viser à assurer une éducation permanente. La formation professionnelle et la formation continue doivent être perçues comme des droits. De même que tous les individus doivent acquérir une langue afin de pouvoir communiquer avec succès à tous les niveaux de la vie sociale, l'éducation est également un moyen de s'engager de manière efficace et autonome dans son environnement. L'éducation est à la fois un processus individuel et social, et il doit y avoir des garanties assurant son développement dans ces deux aspects.

Tous ces espoirs sont-ils futiles ? Peut-être devons-nous convenir que ces objectifs sont intimidants, et que toute expansion contemporaine du concept d'éducation doit englober et enrichir les idées préexistantes. Mais un tel processus d'enrichissement conceptuel peut lui-même être une communication significative pour nous tous.

Notre initiative nous donne une impulsion, mais l'issue elle-même est ouverte. Ce qui est probablement en jeu, cependant, c'est la survie même de l'humanité, dont nous sommes collectivement responsables.

Project Management



OBJECTIF DU PROJET

Le Projet Extension des droits de l'Homme à l'éducation a été conceptualisé comme un conseil à l'ONU. Différents acteurs sociaux engagés dans l'extension des droits de l'homme à l'éducation vont élaborer les différents aspects du problème en vue de formuler une " Déclaration sur l'extension des droits de l'homme à l'éducation" qui sera soumise aux Nations Unis pour vote. Le Projet se focalise sur l'Article 26 de la Déclaration des Nations Unis sur l'éducation, qui doit être modifié / enrichi dans le sens d'un élargissement progressif. Le délai initial pour soumettre la Déclaration aux Nations Unis était fixé au 10 décembre 2018, date du 70ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Cette date est considérée par la Direction comme la période pour porter le projet à maturité, ce qui devrait prendre plusieurs années.

Depuis la proclamation de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par l'Assemblée Générale des Nations Unis en 1948 en sa résolution 217 (A), plusieurs conventions, déclarations et accords internationaux, tendant à proposer de nouvelles façons d'aborder la question du droit de l'homme dans l'éducation, ont été adoptés. Sur la base de l'expérience tangible de ces accords consécutifs et compte tenu d'une conception élargie et approfondie de l'éducation, l'Article 26 de la DUDH sera réexaminé et reformulée par un conseil dont la participation est ouverte à toutes les forces démocratiques du monde. Ceci est la principale caractéristique du projet " Extension des Droits de l'Homme à l'Education".

La série d'articles publiés dans PoliTeknik sous le thème "Réflexions et Recommandations sur l'Extension des Droits à l'Education dans la Déclaration des Nations Unies sur les Droits de l'Homme" depuis 2015 ont mis en lumière la nécessité mondiale du projet.

Cette série a vu la participation des syndicats de l'éducation, des scientifiques et des étudiants d'Allemagne, de Turquie, de Suisse, des Etats Unis d'Amérique, de Cuba, d'Inde, d'Australie, de Grèce, du Chili, du Brésil, d'Espagne et de Costa Rica. Les idées et suggestions présentées dans les articles sont diverses et variées. Les contributeurs se concentrent sur le contenu, la qualité, le financement, la durée, l'implémentation, les groupes cibles et les sponsors de l'éducation. Ils s'engagent dans les définitions théoriques de l'éducation et critiquent amplement l'Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Le projet est conçu pour prendre en compte les préoccupations des personnes affectées et intéressées dans le monde entier et à répondre aux besoins nouveaux ou omis.



OBSERVATIONS INTERNATIONALES SUR L'IDEE D'EXTENSION DES DROITS DE L'HOMME A L'EDUCATION



Le droit à l'éducation inscrit dans la déclaration des droits de l'homme des Nations Unies en 1948 n'avait probablement pas plus eu besoin de promesses renouvelées à aucun moment dans le passé que maintenant à cause de la réalité mondiale de plus en plus complexe. Bien que beaucoup de progrès aient été réalisés dans ces 15 dernières années, 60 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés, sans parler des centaines de milliers qui ne terminent pas l'école primaire. Quoique l'éducation soit reconnue comme un droit humain et un bien public, le manque d'engagement et de volonté politique continue d'être un obstacle fondamental pour beaucoup de personnes.

Susan Hopgood

**Présidente de l'Internationale de l'Éducation
Secrétaire Fédérale du Syndicat Australien de l'Éducation (AEU)**



Aujourd'hui, les droits de l'homme et le droit à l'éducation sont violés chaque jour dans le monde entier. Malgré les progrès réalisés, notre travail commun sur les droits civiques et humains est loin d'être atteint. La DUDH sur l'Éducation doit être revisitée et modernisée pour établir des objectifs plus ambitieux et spécifiques, en ce qui concerne spécifiquement le droit des filles à l'éducation ainsi que le droit de tous les enfants à l'éducation de la petite enfance et du secondaire.

Mary Cathryn Ricker

Vice-Président Exécutif de la Fédération Américaine des Enseignants (AFT) – USA



Le droit à l'éducation ne peut pas être exercé dans un vide social. Il est donc nécessaire que les systèmes éducatifs soient complétés par une série d'actions sociales et de services d'appui, qui dans la mesure du possible, assurent l'équilibre des avantages en faveur des couches les plus pauvres et favorisent le fonctionnement libre et efficace des institutions éducatives.

Pavlos Charamis

**Fédération des Enseignants du secondaire
OLME – Greece**

Nous sommes face à trois problèmes importants dans le cadre des droits de l'homme dans l'éducation : (1) la question de la pauvreté et l'insécurité sociale ; (2) la question de la différence entre l'éducation générale et la formation professionnelle ; (3) la question très essentielle de la qualité de l'éducation.

Prof. Dr. Eva Borst

INTERNATIONAL OBSERVATIONS ON THE IDEA OF THE EXTENSION OF HUMAN RIGHTS TO EDUCATION

Dans la nouvelle réalité socio-économique du monde, la DUDH se doit d'être amendée. Elle doit catalyser de nouvelles stratégies et un regain d'intérêt de la part de l'Etat pour faire en sorte que l'éducation devienne un droit humain fondamental.

La qualité de l'éducation doit devenir un élément essentiel du droit à l'éducation. La DUDH doit reconnaître l'éducation de qualité' au lieu de "l'éducation" seule comme un droit humain. Pour cela, la qualité des enseignants est importante et cette qualité est directement proportionnelle à la qualité des conditions de travail des enseignants.

Kumar Ratan

Coalition Nationale pour l'Education – CNE Inde

Selon les termes de la DUDH, tout le monde a droit à l'éducation, qui doit être gratuite et accessible à tous quelque soit l'âge, le genre et le lieu d'origine. Mais quel type d'éducation offrir aux populations ? Répond-t-elle aux besoins des enfants, des adolescents, des jeunes et des adultes ? Ces questions nous amènent au-delà de l'universalisation de la scolarisation – ce qui est très important – et met en lumière un aspect fondamental : la qualité de l'éducation

Roberto Franklin de Leão

Confédération nationale des travailleurs de l'éducation (CNTE) - Brésil

Nous sommes aujourd'hui dans un monde en pleine évolution dans tous les aspects de la vie. La technologie, la médecine, l'agriculture, l'ingénierie et les arts progressent rapidement mais beaucoup de pays en voie de développement sont à la traîne en raison des effets durables du colonialisme, des économies capitalistes mondiales qui imposent une panoplie d'oppressions et de systèmes politiques conçus pour exclure la voie des masses. La seule façon de remédier à cela, est d'éduquer nos populations et de leur fournir des compétences spécialisées pour développer leur potentiel personnel et contribuer à atteindre le potentiel du pays.

Il est donc nécessaire en ce qui concerne les droits contenus dans l'Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, d'inclure l'éducation et la formation continues afin d'essayer de résoudre les problèmes soulignés plus haut.

Conseil Représentatif des Etudiants

Wits University – Afrique de Sud

**Toutes les citations se trouvent dans la série d'articles "Réflexions et recommandations sur l'extension des droits à l'éducation dans la Déclaration de l'ONU sur les droits de l'homme I - VI".*

www.politechnik.de



Confederação Nacional dos
Trabalhadores em Educação



GROUPES DE TRAVAIL ET PROJETS

Notre projet comprend la gestion du projet avec des gestionnaires du projet, le conseil consultatif académique, les groupes de travail qui doivent être mis en place et le centre de coordination tels qu'indiqué ci-dessous :

1. Gestion du projet y compris le chef du projet
2. Conseil consultative académique
3. Centre de coordination
4. Groupes de travail à installer dans les pays

L'étape suivante verra l'installation des conseils consultatifs académiques et des bureaux de coordination comme nous l'expliquerons plus tard.

Gestion du Projet,

La gestion du projet est formée par les membres du "Conseil Consultatif Académique" et du "Centre de Coordination".

Les responsables du projet organiseront des événements, nommeront des coordinateurs pour le bureau de coordination de chaque pays, et enverront des invitations pour constituer la gestion des bureaux de coordination - principalement aux institutions ou aux individus qui sont simultanément qualifiés pour participer au conseil consultatif académique de leur pays, établir un plan d'action, représenter le projet et optimiser le travail. Une première réunion a eu lieu le 29 octobre 2016 avec des participants de différents pays et dans différents cadres.

Conseil Consultatif Académique

This was constituted during October-November 2015. Prof. Dr. Michael Winkler will take over the management of the Academic Advisory Board.

Il a été constitué en octobre-novembre 2016. Prof. Dr. Michael Winkler prendra la direction du Conseil Consultatif Académique. Les institutions et les individus ci-dessous sont membres de ce Conseil Consultatif :

- *Prof. Dr. Michael Winkler (Allemagne)*
- *Prof. Dr. Armin Bernhard (Allemagne)*
- *Politeknik (représenté par Zeynel Korkmaz)*
- *Dr. Mugwena Maluleke (Secrétaire général de SADTU, Président de l'Internationale de l'Education)*
- *Prof. Dr. Vernor Muñoz Villalobos (ancien rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation, Costa Rica)*
- *Prof. Dr. Heinz Sünker (Angleterre, Allemagne)*
- *Prof. Dr. Marlies W. Fröse (Allemagne)*
- *Prof. Dr. Eric Mührel (Allemagne)*
- *Rama Kant Rai (Coalition nationale pour l'éducation - Inde)*
- *Prof. Dr. Benjamin Bunk (Allemagne)*
- *Prof. Xavier Diez (Espagne)*
- *Prof. Dr. Rasigan Maharajh (Afrique du Sud)*
- *Prof. Dr. Michael Klundt (Allemagne)*
- *Prof. Dr. Peter Rödler (Allemagne)*
- *Prof. Enrique Diez (Espagne)*
- *Prof. Martha Matashu (Afrique du Sud)*
- *Prof. Sanjoy Roy (Inde)*

L'élargissement du conseil consultatif académique relève de la compétence du conseil consultatif académique actuel. La restructuration peut se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2016. Le conseil décidera lui-même de toute adhésion ultérieure.

GROUPES DE TRAVAIL ET PROJETS

Le Conseil Consultatif Académique,

- Le Conseil consultatif académique, qui est composé de représentants de la société civile et de l'industrie, est chargé de définir le cadre académique du catalogue de propositions (Idées et
- Propositions pour l'extension des droits de l'homme à l'éducation), qui est en cours d'élaboration dans plusieurs pays par les participants au projet. L'achèvement des conditions cadres doit être finalisé d'ici avril 2017 ;
- Rédige un communiqué à tous les participants potentiels au projet (invitation à la collaborer).
- Décide des publications telles que brochures, flyers, livres, etc.
- Rédige le projet avec les coupures communes des catalogues de propositions.
- Projet : "Déclaration sur l'extension des droits de l'homme à l'éducation".
- - Désigne une équipe d'experts juridiques pour l'évaluation du projet de proposition.
- Définit l'approche de la proposition "Déclaration sur l'extension des droits de l'homme à l'éducation" lors de la réunion de la Commission des droits de l'homme à l'ONU.

Le Centre de Coordination,

- Le centre de coordination est dirigé par le journal PoliTeknik (représenté par Zeynel Korkmaz) ; les employés sont principalement des étudiants et des personnels académiques des instituts impliqués dans le projet ainsi que d'autres partenaires.
- En outre, les bureaux de coordination dans les pays participants sont responsables de la mise en place des centres de coordination (création d'un centre de coordination d'ici la fin de l'année 2017, la direction du projet décidera de la création des futurs centres). Tous les membres du conseil consultatif académique et du centre de coordination doivent ouvrir leurs réseaux nationaux et internationaux à cette fin.
- Prépare tous les formulaires pour l'établissement de contrats de coopération avec les bureaux de coordination et les conseils consultatifs académiques dans les pays respectifs.
- Rassemble les "Idées et propositions pour l'extension des droits de l'homme à l'éducation"
- (proposition des différents pays) et les transmet au conseil consultatif académique.
- Optimise la coordination.

Dans l'étape suivante, les groupes de travail "Bureau de coordination" et "Conseil Consultatif Académique" doivent être mis en place dans les pays ou les états respectifs dans le but d'atteindre un grand nombre d'individus qui souhaitent participer à l'extension des droits de l'homme à l'éducation.

****Toutes les publications de la gestion du projet sont disponibles en anglais et en allemand.***

GROUPES DE TRAVAIL ET PROJETS

Initiation de centres de coordination dans différents pays,

- Est responsable de la mise en place et de la gestion du conseil consultatif académique
- Organise les réunions du conseil consultatif académique, pour lesquelles les membres du conseil consultatif fournissent l'infrastructure de leurs institutions respectives. Le Bureau de coordination organisera des événements en 2017 ou 2018, selon le cas, dans le but d'établir une plateforme de discussion et d'information pour sensibiliser un grand nombre de personnes au projet et de le faire connaître (les suggestions pour la mise en place de plateformes innovantes sont les bienvenues)
- Publie le catalogue de propositions du pays et en fait la promotion..

Academic Advisory Boards in different countries,

- Il est composé de représentants du Ministère de l'éducation, d'universités, d'élèves et d'associations estudiantines, de syndicats d'enseignants et d'éducateurs, d'ONG et autres, qui décident dans leurs groupes respectifs des propositions du Conseil Consultatif Académique (PAYS).
- Développe les idées et propositions pour l'extension des droits de l'Homme à l'éducation (catalogue de propositions).
- Désigne une équipe d'experts juridiques chargée de l'évaluation juridique de la proposition.
- Elle sera composée, dans la mesure du possible, de trois membres qui décideront à la majorité simple sur les propositions individuelles qui ne sont pas en conformité avec la DUDH. Si une majorité n'est pas atteinte, le "Conseil Consultatif Académique (pays)" entre en jeu et procède à un vote avec la participation de l'équipe d'experts juridiques. La proposition sera soumise à la direction du projet si un manque de clarté persiste.
- Annonce des propositions (écrites) des groupes individuels sur l'acceptation ou le rejet de la "Déclaration sur l'extension des droits de l'homme à l'éducation".

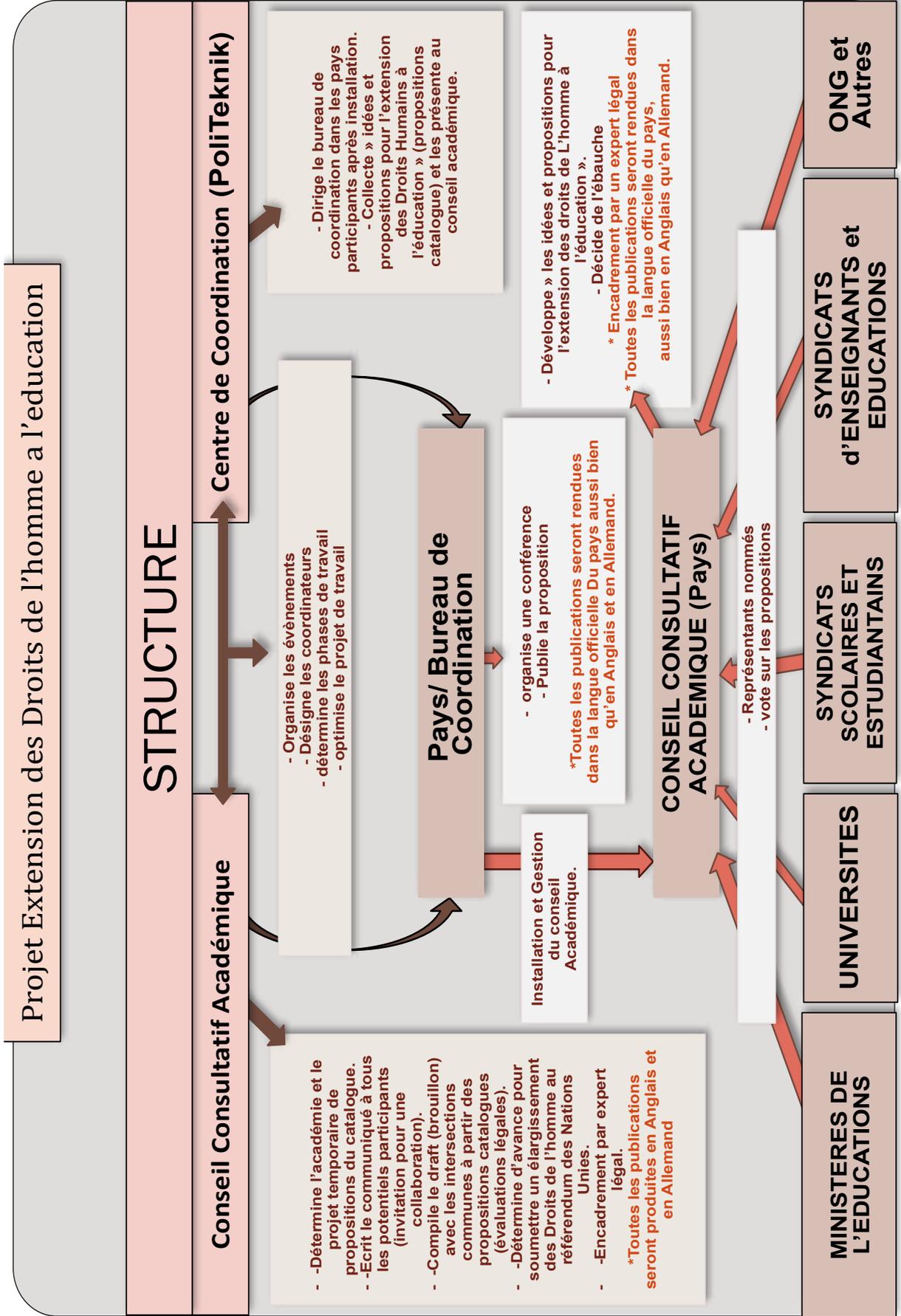
La dimension internationale du processus de conception et le caractère universel de la déclaration présupposent que chaque hypothèse est reconnue comme faisant partie d'un accord global transnational.

Puisque le projet est conçu comme un conseil au sein duquel différents acteurs sociaux impliqués dans l'extension des droits de l'homme dans le monde peuvent travailler ensemble pour développer les points communs de leurs positions respectives, les partisans de la déclaration concentrent leurs activités sur le vote de l'ONU.

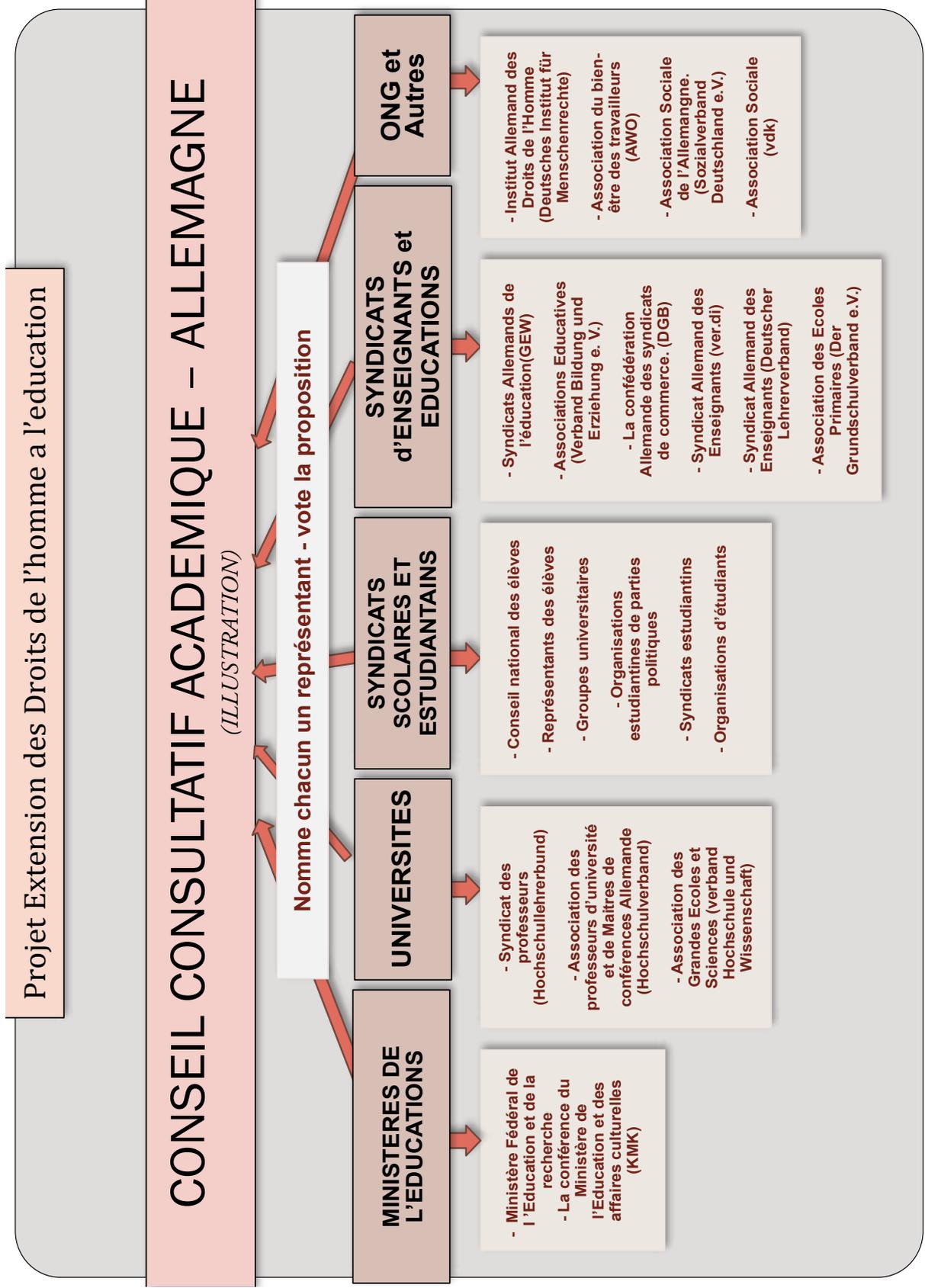
****Toutes les publications du bureau de la Coordination et du Conseil Consultatif Académique (pays) sont présentées dans la langue du pays, en Anglais et en Allemand.***



GRAPHIC DE REPRESENTATION



GROUPE DE TRAVAIL et PHASE PROJET
CONSEIL CONSULTATIF ACADEMIQUE – ALLEMAGNE (ILLUSTRATION)



PARTENAIRES DU PROJET

A propos des partenariats de projets

Les partenariats de projet sont choisis à travers le monde pour la plupart parmi les Conférenciers d'Universités, les volontaires, les syndicats d'éducation, les élèves et syndicats d'élèves qui sont proposés par les membres de la direction du projet.

Taches des partenaires

Un partenariat est scellé par un document officiel - comme confirmation de la collaboration pour l'établissement du bureau de coordination dans un pays (formulaire en page 14, par e-mail et par courrier à envoyer au journal PoliTeknik).

Les tâches suivantes sont liées au document officiel :

- La prise en main de toutes les tâches du bureau de coordination (page 10).
- La nomination d'au moins un collaborateur pour la mise en place du bureau de coordination (minimum 20 heures par semaine jusqu'à fin 2017 ; possibilité de réduction du volume de travail ultérieurement).
- Mise en place de l'environnement de travail pour le bureau de coordination
- collaboration étroite avec le centre de coordination de la gestion de projet.

A propos de l'adhésion

L'adhésion est scellée au moyen d'un document officiel – comme confirmation de la coopération pour du Conseil Consultatif Académique d'un pays (formulaire en page 15, à envoyer par e-mail et par courrier au journal PoliTeknik).

Les membres sont répartis dans les catégories suivantes :

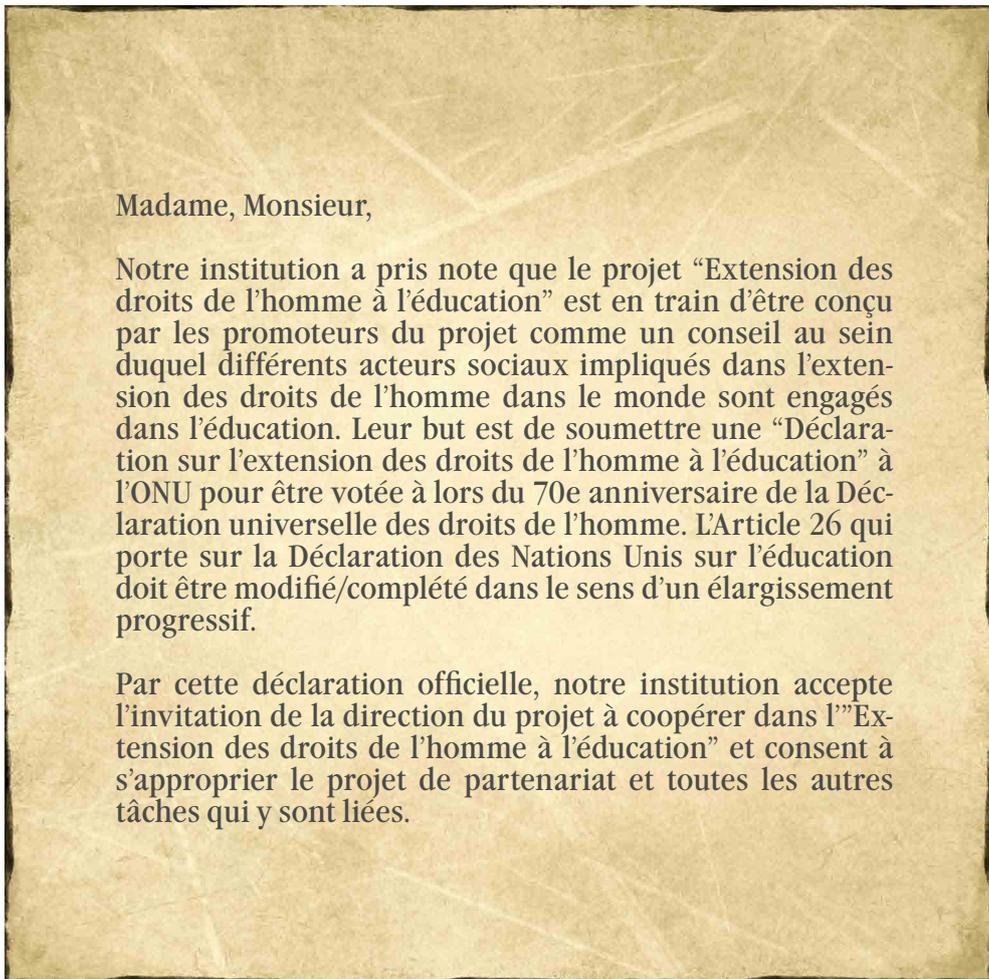
- 1) Universités
- 2) Étudiants et associations d'étudiants ; organisations de jeunesse
- 3) Syndicats d'enseignants et d'éducateurs
- 4) ONG et autres

Tâches des organisations membres

- Élection du représentant avec toutes les organisations membres
- Nomination d'un représentant du projet / d'un superviseur du projet.
- Les membres de l'institution sont informés du projet et, si possible, participent activement à l'élaboration des propositions.
- Vote sur le catalogue des propositions et sur la "Déclaration sur l'extension des droits de l'homme sur l'éducation".



DECLARATION OFFICIELLE SUR LE PROJET DE PARTENARIAT



INSTITUTION/PAYS :

ADRESSE POSTALE :

NATURE DU GROUPE :

DELEGUE AUTORISE :

PRENOMS, NOM :

CONTACTS :

SUPERVISEUR DU PROJET

PRENOMS, NOM :

CONTACTS :

Date

Signature

ADHESION- CONSEIL CONSULTATIF ACADEMIQUE (PAYS)

Madame, Monsieur,

Notre institution a pris note que le projet "Extension des droits de l'homme à l'éducation" est en train d'être conçu par les promoteurs du projet comme un conseil au sein duquel différents acteurs sociaux impliqués dans l'extension des droits de l'homme dans le monde sont engagés dans l'éducation. Leur but est de soumettre une "Déclaration sur l'extension des droits de l'homme à l'éducation" à l'ONU pour être votée à lors du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Article 26 qui porte sur la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation doit être modifié/complété dans le sens d'un élargissement progressif.

Par cette mise au point, notre institution accepte l'invitation de la direction du projet à coopérer dans l'"Extension des droits de l'homme à l'éducation" et se déclare comme membre désireux de participer à la préparation du catalogue de propositions pour le pays nommé ci-dessous.

INSTITUTION/PAYS :

ADRESSE POSTALE :

NATURE DU GROUPE :

DELEGUE AUTORISE :

PRENOMS, NOM :

CONTACTS :

SUPERVISEUR DU PROJET

PRENOMS, NOM :

CONTACTS :

Date

Signature

A PROPOS DE L'ORGANISATEUR DU PROJET

JOURNAL "PoliTeknik" et l'ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION COMPLETE

La revue "PoliTeknik" a publié son premier numéro en avril 2014. Il paraîtra à deux mois d'intervalle en turc et sera publiée dans le cadre de l'"Association pour l'éducation intégrale e.V." (Verein Für Allseitige Bildung). Le journal dispose d'une page web en allemand. Tant le journal PoliTeknik que l'Association pour l'éducation intégrale se concentrent sur les thèmes suivants : la possibilité d'interaction, de communication, de coopération et de discours constructif sur les domaines problématiques. Les objectifs sont les suivants :

- Évaluer l'importance de la langue maternelle pour la scolarisation des enfants de migrants.
- Déterminer les mécanismes de promotion et de sélection du système scolaire allemand ainsi que l'étude des avantages et des inconvénients des structures éducatives pour l'éducation des élèves immigrés
- Contribuer et sensibiliser au débat autour de l'éducation
- Travailler sur la possibilité de rendre accessibles et compréhensibles les caractéristiques marquantes de la société allemande aux groupes d'immigrés.
- Sur la base de cet objectif, la mise en place d'une plateforme qui s'adresse aux :
- enseignants et étudiants de langue maternelle
- universitaires des domaines de la linguistique, de l'éducation et des études littéraires,
- organisations démocratiques, institutions publiques et privées, qui promeuvent l'éducation inclusive.
- institutions engagées culturellement et artistiquement,



PROJECT PARTNERS

(About 100 UNIONS/INSTITUTIONS/ORGANISATIONS/EXPERTS from 45 COUNTRIES)

BANGLADESH

Sommilito Sramik Federation (SSF) •
Bangladesh Apparels Workers Federation (BAWF) • *Bangladesh Women Workers Welfare Union (BWWWU)* • *Bangladesh Independent Garment-Workers Union Federation (BIGUF)* • *Aykota Garment Workers Federation (AGWF)* • *Bangladesh Songjukto Garments Sromik Federation (BSGSF)* • *Non Government Primary Teachers Welfare Samity* • *Alokito Garments Shromik Federation (AGSF)* • *Bangladesh National Labour Federation* • *Bangladeshi Garments Trade Union Federation (BGTUF)* • *Bangladesh Garment Textile Workers Federation (BGTWF)* • *Mukto Garments Sramik Federation (MGSF)* •
 Ass. Prof. Aynul Islam

BELGIUM

Scientist Institute for Research, Training and Action on Migration - IRFAM

BENIN

Organisation Béninoise des Spécialistes de la Petite Enfance (OBSPE) • *Syndicat National des Enseignants des Ecoles Maternelles du Bénin (SYNAEM)* • *Syndicat National de l'Enseignement Primaire Public du Bénin (SNEP)* • *Association pour la Survie en l'Entraide des Personnes Handicapées, les Enfants Démunis et les Orphelins (ASEPHEDO)* • *Syndicat National des Instituteurs Acteurs du Développement pour une Education de Qualité au Bénin (SYNIADEQ)* • *Syndicat National de l'Enseignement Secondaire Public du Bénin (SYNESP)* • *Syndicat National des Personnels des Enseignements Maternel, Primaire et Secondaire du Secteur Privé du Bénin (SYNAPEMAPPSP)* • *Bureau Directeur du Comité des Résidents (BD-CR)* • Ass. Prof. Emile N. HOUNGBO

BRAZIL

National Confederation of Workers in Education (CNTE) • Prof. Cezar Luiz De Mari (Federal University of Viçosa, Department of Education & Secretary of the Federal University of Viçosa Teachers' Union - ASPUV S. Sind)

CAMEROON

Cameroonian Federation of Education Unions (FECASE) • *Le Syndicat National Entente des Enseignants Publics Contracteurs du Cameroun (SYNAEPCAM)* • *Education Sustainability and Vocational Development Initiative* • *Association Communautaire Pour Le Developpement Et Le Bien-Etre (ACODEB)*

COLOMBIA

Intergremial de Trabajadores de la Construcción y la Madera de Colombia • Prof. Dr. María Isabel Villa Montoya (from the University of EAFIT)

CYPRUS

Cyprus Turkish Teachers' Trade Union (KTOS)

EGYPT

Egyptian Center for Education Rights (ECER) • *Independent Teachers Union of Egypt (ISTT)*

ETHIOPIA

Arsi University

GABON

Syndicat des enseignants de l'éducation nationale (SENA)

GAMBIA

Defend Human Rights

GERMANY

Newspaper PoliTeknik • *Association: Verein für Allseitige Bildung e.V.* • *Research Centre Childhoods.Societies*

GHANA

Ghana National Association of Teachers (GNAT)

GUINEA

Fédération Syndicale Professionnelle de l'Education (FSPE) • *Coalition Nationale de Guinée pour l'Education Pour Tous (CNG-EPT)*

HAITI

Union Nationale des Normaliens-Normaliennes et Éducateurs-Educatrices d'Haïti (UNNOEH) • *The Queensland University (UQ) Human Rights*

INDIA

All India Primary Teachers' Federation (AIPTF) • *National Coalition for Education (NCE)* • Prof. Santoshi Halder (University of Calcutta) • *All India Federation of Teachers Organizations (AIFTO)* • *United Teachers Association (UTA-Uttar Pradesh)* • *Rajkija Madhymik Shikshak Sangh* • *Brihanmumbai Shikshak Sangh (BMSS)* • Prof. Sanjoy Roy (University of Delhi) • *All India Secondary Teacher's Federation (AISTF)* • *Andhrapradesh primary teachers Association (APPTA)*

IRAN

Cooperative Council of Iranian Teachers Trade Associations (CCITTA)

IRAQ

Kurdistan Teachers Union (KTU)

ITALY

Italian Association of Psychology (AIP)

IVORY COAST

Syndicat National des Enseignants du Second Degré de Côte D'Ivoire (SYNESCI) • *Syndicat National des Formateurs de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle SYNAFETP-CI* • *Syndicat Libre des Enseignants du Secondaire Général, Technique et Artistique de Côte d'Ivoire*

KENYA

Kenya Union of Domestic, Hotels, Educational Institutions, Hospitals and Allied Workers (KUDHEIHA) • *Kenya Building, Construction, Timber, Furniture and Industries Employees Union (KBCFTA)* • *Kenya National Union of Teachers (KNUT)* • *Kenya Union of Hair and Beauty Workers (KUHABWO)*

LESOTHO

Progressive Association of Lesotho Teachers Palt

LIBERIA

Joseph Kwiwalasu

MADAGASKAR

University of Toliara

PROJECT PARTNERS

(About 100 UNIONS/INSTITUTIONS/ORGANISATIONS/EXPERTS from 45 COUNTRIES)

MALAWI

Private Schools Employees Union of Malawi (PSEUM)

MALAYSIA

Prof. Vishalache Balakrishnan

MAURITANIA

Union des Travailleurs de Mauritanie (UTM)

MAURITIUS

Mauritius Trade Union Congress (MTUC)
• *Dr. Avinash Oojorah*

MEXICO

The National Union of Education Workers of Mexico (SNTE)

MOZAMBIQUE

Prof. Duarte Patricio Rafael

NAMIBIA

Teachers Union of Namibia

NEPAL

Nepal National Teachers' Association (NNTA)
General Federation of Nepalese Trade Unions (GEFONT) • *Kathmandu University School of Law*

NIGER

Syndicat National des Agents de la Formation et de l'Éducation du Niger (SYNAFEN) • *Syndicat National des Travailleurs de l'Éducation du Niger (SYNTEN)* • *Alliance Globale Pour l'éducation Et Le Développement (AGEDE)*

NIGERIA

Amalgamated Union of Public Corporations, Civil Service Technical and Recreational Services Employees (AUPCTRE) • *Empowerment and Education Self-Help Initiative (EMPED)* • *National Association of Academic Technologists (NAAT)*

RWANDA

Syndicat des Enseignants et Autres Personnels (SYNEUC) • *Rwanda Extractive Industry Workers Union* • *Syndicat du Personnel de l'éducation Au Rwanda (SYPERWA) (89)*

SOMALIA

Somalia National Union of Teachers (SONUT)

SPAIN

Trade Union of Education Workers (FECCOO)
• *Seminari Itaca d'Educació Crítica (SIEC)* • *Unió Sindical dels Treballadors d'Ensenyament de Catalunya (USTEC)* • *STES Intersindical*

SRI LANKA

Union of Sri Lanka Teachers Solidarity (USLTS) • *All Ceylon Union of Teachers (ACUT)* • *All Ceylon Union of Teachers Government (ACUT-G)*

SOUTH AFRICA

South African Democratic Teachers' Union (SADTU) • *National Education, Health and Allied Workers Union (NEHAWU)* • *Dr. Rasigan Maharajh* • *Prof. Martha Matashu*

TOGO

Synergie des Élèves et Étudiants du Togo (SEET)

TUNISIA

Syndicat Général des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire (SGIEP) • *Fédération Générale des Mineurs Tunisiens - FGMT*

TURKEY

Teachers Union Egitim-Sen • *Civil Servants' Union of Agriculture, Forestry, Husbandry and Environment Sectors (TARIM ve ORMAN IS)*

UGANDA

Uganda Liberal Teachers' Union (ULITU) • *Uganda Private Teachers Union (UPTU)* • *Private Teachers' Platform Uganda* • *Uganda Textile, Garment, Leather and Allied Workers' Union (UTGLAWU)* • *Workers in the Informal Economy Network (WIENU)*

USA

Prof. Dr. Ángel Martínez (from the CUNY)

VENEZUELA

Otras Voces en Educación (Prof. Luis Bollina Molina)

ZIMBABWE

General Agriculture and Plantation Workers Union of Zimbabwe (GAPWUZ)

PoliTeknik
TÜRKISCHE ZEITUNG

PoliTeknik
Tel.: (+90) 543 227 66 29
info@politeknik.de
www.politeknik.de
Postfach 25 03 48
40092 Düsseldorf



**Verein für Allseitige
Bildung e.V.**
Tel.: (+90) 543 227 66 29
info@politeknik.de
Postfach 25 03 48
40092 Düsseldorf
